Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 23 (1872)
Heft: 10

Artikel: Frais des expurgades forestières
Autor: Greyerz, Walo de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784101

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de ce récit de nos excursions forestières, un jugement raisonné sur l'aménagement des forêts visitées, mais nous ne saurions satisfaire à ce désir, parce que nous ne connaissons pas suffisamment les principes qui ont prévalu pour l'adoption de cet aménagement, ni l'ensemble des conditions qui influent et des mesures qui ont été prises. Nous citerons cependant quelques traits qui nous ont frappé, ainsi que d'autres assistants: d'abord la révolution élevée admise pour le sous-bois des taillis composés, en tant qu'elle n'est pas destinée à faciliter la conversion de ces taillis en futaies; puis, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le procédé choisi pour la régénération des forêts de sapins blancs; puis encore l'absence de chemins de vidange bien construits et régulièrement établis; enfin l'enlèvement radical de tous les bois blancs lors de la première éclaircie du sous-bois des taillis composés, et cela sans qu'il paraisse que l'on songe à pourvoir à ce que les massifs soient complétés et améliorés par des cultures.

(à suivre.)

Frais des expurgades forestières.

En communiquant de nouveau dans ces feuilles quelques notices sur les frais des expurgades dans les taillis simples et composés, nous n'avons nullement la prétention de publier un article qui présente un intérêt scientifique; néanmoins nous croyons que ces données ne laissent pas que d'avoir quelque valeur pratique, spécialement pour les communes dans lesquelles de semblables opérations ne sont pas encore usitées, et cela précisément parce qu'on a jusqu'ici redouté de les entreprendre par crainte de frais trop élevés. Et cependant les premières éclaircies et plus spécialement les expurgades sont d'une importance incontestable, bien plus encore pour la bienvenue des boisés à élever que pour leurs produits directs en bois et en argent. A proprement parler ces opérations sont la continuation nécessaire des cultures; dans beaucoup de localités et sur des sols très-divers elles sont indispensables pour la production de bons peuplements, et l'on peut hardiment prétendre que dans bien des circonstances les cultures les mieux établies sont des travaux illusoires et de l'argent jeté en pure perte, si l'on n'exécute pas à temps et régulièrement les expurgades nécessaires. Sans doute une telle assertion peut paraître exagérée aux yeux de ceux qui n'ont pas eu l'oc-

casion d'en juger, mais elle sera confirmée par tous les forestiers appelés à cultiver des coupes de taillis simples ou composés sur un sol riche, sur lequel les drageons et les rejets de tremble se développent en profusion avec des saules, des coudriers, des troènes et d'autres morts-bois ainsi que de trop nombreux rejets latéraux des souches de meilleures essences, si bien que les plants d'essences choisies que l'on avait introduits dans les lacunes et qui semblaient d'abord en pleine prospérité, se trouvent au bout de 10 à 12 ans si bien surcimés et étouffés qu'ils dépérissent, s'effilent et deviennent incapables de contribuer à l'amélioration du peuplement. On peut sans exagération affirmer que si l'on néglige d'exécuter les expurgades en temps utile, c'est à peine si sur 100 plants cultivés, 20, dans certains conditions seulement 10, deviennent en état de remplir leur but complètement. Si je n'avais pas eu l'occasion de constater ce fait par ma propre expérience, et si je n'étais ainsi à même de le démontrer en lieu et place à tous ceux qui en douteut encore, je n'oserais l'affirmer aussi carrément; mais j'espère que les exemples qui vont suivre serviront d'avertissement salutaire à tous ceux qui sont tentés de négliger les soins que réclament les jeunes boisés.

Quoique dès les premières cultures de ce genre que j'eus l'occasion d'entreprendre, j'aie dû reconnaître que leur réussite n'est rien moins que certaine si l'on néglige de leur venir en aide avec la serpe, je ne fis malheureusement pas mieux que d'autres; je reculai au commencement (il y a de cela 25 ans) devant les frais considérables qu'occasionnent les expurgades, frais qui n'étaient compensés que par des produits en fagots de très-minime valeur. Pendant une longue série d'années, depuis 1849 à 1863 cette question perdit pour moi de son actualité, ensuite de la décision prise de défricher toutes les coupes et d'en livrer le sol à une exploitation agricole temporaire, pendant laquelle on opérait les nouvelles cultures forestières. Mais depuis que les coupes portent dans la règle sur des peuplements dont le sous-bois est mieux fourni de bonnes essences, on a localisé les exploitations agricoles, les restreignant aux places qui se distinguent par un boisé de qualité inférieure et par un fourré de morts-bois et de mauvaises herbes dans lequel les plantations ne pourraient être entreprises sans un défrichement préalable, parce que leur réussite serait trop incertaine. Dès lors le plus grand nombre des coupes n'ont plus été défrichées, et l'on s'est contenté d'en compléter le recru par des plantations entre les souches. C'était le

cas de tirer profit des expériences faites précédemment avec des cultures semblables et de porter à temps secours à ces plantations coûteuses, pour qu'elles puissent se développer librement et prospérer. Ayant depuis mes premières expériences acquis la confiance non seulement de la commission forestière mais encore de la commune en général, je n'avais plus à reculer devant les frais des expurgades, et je suis maintenant à même de démontrer combien ces opérations sont utiles et comment dans nos conditions locales elles peuvent être exécutées presque sans frais; quelque fois même avec un petit avantage pécuniaire.

Il se trouve probablement dans notre patrie beaucoup de communes qui possèdent des forêts dans des conditions semblables à celles des forêts de Lenzbourg, mais qui reculant devant les frais, négligent d'opérer les expurgades qui seraient si nécessaires pendant les dix premières années dans les recrus des taillis simples et composés et dans les cultures de résineux. C'est pour ces communes là que j'écris ces mots d'encouragement et nullement pour mes collègues qui savent la chose dès longtemps et qui la mettent en pratique — je crois que les chiffres que j'ai tirés d'expériences réellement faites pourront contribuer à décider des communes, même parmi celles qui veulent administrer leurs biens avec le plus d'économie, à ne plus redouter les frais de ces opérations, car je puis en garantir les bons résultats sur les jeunes fourrés qui dès lors croissent avec vigueur, et je suis prêt à les montrer en lieu et place dans les boisés qui ont reçu ce traitement. Précédemment déjà, j'ai traité ce sujet dans ces feuilles et dans le Forestier pratique, et je ne serais pas étonné de m'entendre reprocher par mes collègues d'avoir „réchauffé de vieux choux" mais j'espère qu'ils voudront bien me le pardonner, parce qu'une mesure utile ne peut être trop souvent demandée, et que tout particulièrement avec les communes il faut fréquemment en rappeler l'urgence avant que l'on parvienne à la faire adopter et exécuter. Il est d'ailleurs reconnu que dans cette direction un très grand nombre de forêts communales sont dans un état très-arriére, or il rentre dans le propramme de ce journal de prêter conseil aux communes! Excusez donc, chers collègues, les répétitions inévitables!

Ainsi que je l'ai fait observer dans mes communications précédentes, il est absolument nécessaire pour assurer la réussite des cultures, d'enlever pendantla première, la seconde la troisième et même souvent encore pendant la quatrième année après la plantation les ronces et les mauvaises herbes qui menacent d'étouffer les plants, ainsi que les rejets trop serrés de trembles et même quelques rejets latéraux des meilleures essences. Ces opérations ne sont autre chose que la continuation naturelle des cultures, et le coût s'en élève au moins à 2 ou 3 fcs. par an et par arpent. Ainsi pendant les 3 ou 4 premières années il n'est pas rare

qu'il faille consacrer de 8 à 12 fcs par arpent pour nettoyage des cultures, sans qu'on puisse rien retirer du matériel enlevé. Sur des coupes d'une certaine étendue, de 20 à 30 arpents par exemple, la somme de ces frais devient vite assez ronde et si l'on en calcule les intérêts composés on comprend que l'on hésite avant d'entreprendre une opération aussi coûteuse.

Mais il suffit de poser la question : les cultures doivent-elles ou non réussir, les frais que l'on y a consacrés doivent-ils ou non produire un résultat appréciable? et dès lors la réponse n'est plus douteuse et se résume nécessairement en ces mots : ou bien renoncez de prime abord à toute culture, ou bien si vous en avez fait ne reculez pas devant les frais des opérations nécessaires à leur réussite et à leur développement, car avec le temps tout l'argent que vous y aurez consacré sera bonifié et au delà par le meilleur état du boisé. A partir de la sixième année après la coupe jusqu'à la dixième ou la douzième, l'état du recru naturel et des plantations jusque là prospères se modifie en ce sens que les plants échappés au danger des mauvaises herbes commencent à souffrir de la gouttière des trembles, des saules marceaux, des coudriers, des troenes et des jets latéraux des meilleures essences, ensorte que si l'on ne leur vient en aide, ils périssent étouffés au bout de 5 à 8 ans. Il est donc temps de recourir aux expurgades, dans lesquelles on coupe sans pitié toutes les mauvaises essences qui menacent de faire disparaître les plants cultivés et les brins de semis naturel (ordinairement des charmes ou des bouleaux, plus rarement des chênes ou des hêtres, ceux-ci ne surgissant guères spontanément sur nos sols légers qui reposent sur un sous-sol de gravier ou de molasse) en même temps on enlève les jets latéraux des bonnes essences. Il ne peut être ici question de maintenir le massif serré et le sol complétement couvert selon la règle pour les éclaircies, et ceci est un désavantage de cette opération, mais au bout d'une ou deux années cet inconvénient disparaît, parce que le massif se forme et le couvert se complète par des plantes, de taille inégale il est vrai, mais en nombre suffisant pour abriter entièrement le sol. Les premières coupes non défrichées des taillis composés de Lenzbourg se trouvent dans le district de Lütisbuch, qui renferme toutes les coupes traitées de cette manière, elles ont été complétées par des cultures et forment dix divisions, nos. 25 à 34, occupant chacune en moyenne $31\frac{1}{2}$ arpents, ensemble 314 arpents.

a. 1869. La coupe opérée en 1863 dans la division 26, contenait encore environ 30 arpents, après déduction de 1 arpent de terrain consacré précédemment déjà à des pépinières. En automne 1863 et au printemps 1864, le recru fut complété sans défrichement préalable, par des plantations entre les souches, plantations dans lesquelles on favorisa spécialement le pin sylvestre, le mélèze et le pin de Weymouth. Les travaux subsé-

quents pour le traitement de ces cultures ont occasionné les dépenses suivantes:

Enlèvement des herbes et des épines:

en 1865 = 63 fcs 50 cts.		Total 226 fcs. 50 cts., soit par arpent 7 fcs 55 cts. au total ou 1 fc. 88 cts annuellement.
„ 1866 = 39 „ — „		
„ 1867 = 64 „ — „		
„ 1868 = 60 „ — „		

L'expurgade fut exécutée en 1869, ainsi dans un recru qui n'était donc âgé que de 6 ans, cette opération, en y comprenant l'enlèvement des branches gourmandes sur les baliveaux de chêne, prit 205 journées à 1 fc 50 cts, 24 journées à 1 fc. 20 cts. et 12 journées à 1 fc., au total 348 fcs. 30 cts., soit 11 fcs. 61 cts. par arpent. Le bois coupé fournit 5300 fagots dont la façon revient à 1 fc. 70 cts. le cent, en tout à 80 fcs. 10 cts. Le total des frais de l'expurgade s'élève ainsi à 438 fcs. 40 cts., ce qui fait 8 fcs. 27 cts. pour cent fagots. Or les fagots pris en forêt ayant acquis la valeur moyenne de 8 fcs le cent, on peut presque dire que l'expurgade n'a causé aucune perte appréciable; les recettes et les dépenses se compensant à peu près.

b. 1870. L'exploitation de la division 25 eut lieu en 1864; une étendue de 8 arpents fut défrichée et livrée aux exploitations agricoles temporaires, 1 arpent fut transformé en pépinière et sur les 22½ arpents restant de la coupe on planta entre les souches, en automne 1864 et au printemps de 1865, de forts plants de chênes, de hêtres, de frênes et beaucoup de pins sylvestres, de mélèzes et de pins de Weymouth.

Pour dégager les cultures des mauvaises herbes et des ronces sur les 22 arpents de sol non défriché, on dépensa

en 1865	36 fcs.	
„ 1866	22 „	50 cts.
„ 1867	64 „	
„ 1868	60 „	
au total	182 fcs.	50 cts.

Ainsi les frais de nettoyage se sont élevés en moyenne à 8 fcs 10 cts. par arpent de coupe pour les 4 ans, ce qui fait environ 2 fcs. par an et par arpent. L'expurgade entrepriseen 1870, c. à. d. aussitôt que le recru eut atteint l'âge de 6 ans, nécessita 15 journées à 2 fcs,, 30 à 1 fc. 20 cts., 18 à 1 fc. et 9½ à 90 cts., en tout 92 fcs. 55 cts., soit par arpent 4 fcs. 11 cts.; il faut dire que dans cette opération est compris l'élagage de quelques baliveaux de chêne et l'enlèvement des branches gourmandes, longues déjà de 4 à 6 et même de 8'. Le produit ne s'éleva qu'à 1100 fagots — dont la façon à 1 fc. 70 cts. % revint à 18 fcs. 70 cts. En y ajoutant les frais d'expurgade, ces fagots ont coûté au total 111 fcs. 25 cts., ce qui fait 10 fcs. 11 cts. le cent. Les frais surpassent ici de 2 fcs. 11 cts. par cent fagots, la valeur du matériel qui ne vaut pas plus de 8 fcs. pris

sur place. La forte inclinaison que présente une grande partie du terrain explique ici l'élévation des frais.

c. 1871. De la division 28, qui fut exploitée en 1865, on réserva également un arpent pour pépinières, et l'on livra 2 arpents aux cultures agricoles temporaires, après quoi le recru naturel des 28 arpents restant de la surface de la coupe, fut complété en automne 1865 et au printemps 1866 par des plantations pour lesquelles on employa cette fois beaucoup d'épicéas, qui réussirent fort bien à côté des chênes, des hêtres et des bouleaux. Les frais de nettoyement entre les plants s'élevèrent ici

en 1866	à 67 fcs.	50 cts.	
„ 1867	„ 64 „	—	„
„ 1868	„ 89 „	25	„

ensemble à 220 fcs. 75 cts., ce qui porte la moyenne par arpent à 2 fcs. 60 cts. annuellement, soit à 7 fcs. 80 au total.

En 1871, ainsi donc également 6 ans après la coupe et les cultures complémentaires, on procéda à l'expurgade et l'on consacra à cette opération 172¼ journées à 1 fc. 50 cts., en outre on remit en tâche l'enlèvement des branches gourmandes des baliveaux à raison de 8 cts. par arbre grand ou petit, l'un dans l'autre. Le total des frais de l'expurgade s'éleva ainsi à 305 fcs. fcs. 25 cts. soit par arpent 10 fcs. 90 cts. ou seulement 9 fcs. 22 cts. si l'on ne compte pas les frais d'élagage. Le façonnage des ramilles produisit 10450 fagots à 2 fcs. pour cent de façon et de transport aux chemins = 209 fcs. ; ainsi le total des frais s'élevant à 514 fcs. 25 cts., le prix de revient des fagots ne dépassa pas 4 fcs. 92 cts. le cent. Ces fagots valant en forêt 8 fcs. le cent, constituaient un produit net de 3 fcs. 8 cts. %, soit un total d'environ 320 fcs. Ce résultat favorable doit être principalement attribué au grand nombre de branches gourmandes des baliveaux de chêne et aux fortes dimensions de cet assortiment, (1″—1½″ d'épaisseur, 6 à 8′ de longueur) ainsi qu'à l'abondance des bois blancs expurgués ; en outre le prix des travaux s'est trouvé peu élevé ensuite de la disposition du terrain qui dans cette division est presque tout à fait plat.

d. 1872. La coupe de la division 27 fut opérée en 1866. Dès 1861 on en avait soustrait 3 arpents pour l'exploitation d'une carrière, en outre 2 arpents ont été reboisés sur un sol défriché et livrés temporairement aux cultures rurales, il n'est donc resté ici que 26 arpents d'un recru naturel, qui fut complété en automne 1866 et au printemps 1867 par la plantation de chênes, de hêtres, de frênes, de pins sylvestres et de pins de Weymouth. Pour nettoyer ces cultures des herbes, ronces et morts-bois qui les envahissent, on dépensa en

1868	101 fcs. 72 cts.	et en
1869	12 „ 45 „	
au total	114 fcs. 17 cts.,	ce qui fait

pour chaque année 2 fcs. 20 cts. et au total 4 fcs. 39 cts. par arpent,

L'expurgade qui fut opérée 6 ans après la coupe, soit en 1872 coûta 187 journées à 1 fc. 80 cts. = 336 fcs. 60 cts. y compris l'élagage des baliveaux; cette somme revient en moyenne à 12 fcs. 94 cts. par arpent. Le produit s'est élevé à 8600 fagots coûtant 3 fcs. %, soit en tout 172 fcs. de façon. Le total des frais a donc été de 508 fcs. 60 cts., ensorte que un cent de fagots revient en moyenne à 5 fcs. 91 cts. Ces fagots valant aussi 8 fcs. % pris en forêt, nous avons encore ici un produit net de 2 fcs. 9 cts. par cent fagots. Ce résultat aurait pu être plus favorable si la coupe n'était pas en grande partie située sur un terrain très-incliné, dans lequel il a fallu payer 30 cts. de plus par journée, sans que l'ouvrage pour cela ait pu avancer davantage.

Récapitulation.

Année.	District forestier.	Nos. des coupes.	Etendue des expurgades	Frais de nettoiement des cultures, par arp.	Frais de l'expurgade et des élagages, par arp.	Frais de façonnage pour 100 fagots.	Valeur de 100 fagots en forêt.	Perte, soit déficit de l'expurgade par 100 fagots.	Profit de l'expurgade par 100 fagots.	Observations.
				fcs.	fcs.	fcs.	fcs.	fcs.	fcs.	
1869	Lütisbuch	26	30,0	1,88	11,20	8,09	8	0,09	—	terrain incliné en partie.
1870	"	25	22,5	2,02	4,11	10,19	"	2,19	—	terrain très-incliné sur la plus grande étendue.
1871	"	28	28,0	2,60	10,90	4,92	"	—	3,08	terrain plat; beaucoup de bois blanc.
1872	"	27	26,0	2,20	12,94	5,91	"	—	2,09	la plus grande partie du terrain inclinée; journées plus chères.
Moyennes			26,6	2,17	9,79	7,28	8	—	0,72	

Il ressort de cette récapitulation que si l'on prend la moyenne des résultats obtenus dans ces quatre années consécutives, pendans lesquelles les expurgades ont été régulièrement opérées, on obtient en fin de compte un léger profit de 72 cts. par 100 fagots, et cela indépendamment de l'avantage que ces opérations procurent en favorisant l'accroissement des meilleures essences dans le peuplement futur.

Ainsi donc en	1869	sur	30	arpents on a façonné	5300	fagots
	1870	»	22,5	»	»	1100	»
	1871	»	28	»	»	10450	»
	1872	»	26	»	»	8600	»

en 4 années sur 106,5 arpents on a récolté 25450 fagots soit en moyenne 239 fagots par arpent. Or ces fagots procurant en définitive un profit moyen de 72 cts. pour cent, ils payent 1 fc. 72 cts. des frais de nettoyement de cultures s'élevant en moyenne à 2 fcs. 17 cts. par arpent, ensorte que ces derniers frais

même se trouvent réduits à 45 cts. par arpent. — Ce résultat, qui pourrait d'ailleurs, suivant les circonstances, se présenter sous un jour beaucoup plus favorable encore, est déjà tel quel assez encourageant pour décider les conseils communaux les plus économes à ne plus reculer devant les frais de ces travaux d'amélioration dans les coupes des taillis. Ces opérations exercent une influence trop précieuse sur l'accroissement des futurs peuplements pour qu'il soit désormais permis de les négliger ; d'ailleurs les fagots exploités dans les expurgades constituent pour les bourgeois une augmentation de leur gaube qui n'est pas à mépriser, puisqu'elle peut être obtenue non seulement sans préjudice, mais bien réellement au profit de la forêt.

Sans doute ce ne sont que des fagots de moindre qualité, fort inférieurs à ceux des éclaircies et des coupes, et pourtant ils sont toujours de bon emploi, particulièrement dans les maisons où les petits fourneaux n'ont pas encore été introduits. Ainsi donc en avant, courage, et ces travaux tant redoutés feront prospérer nos précieux taillis !

Lenzbourg, octobre 1872. *Walo de Greyerz.*

Nouvelles des cantons.

Grisons. Après examen des propositions faites par le gouvernement des Grisons pour une nouvelle série de travaux de protection à exécuter pendant l'exercice 1872/73 dans les bassins du Rhin antérieur et du Rhin postérieur, de l'Inn, de la Maira et du torrent de Ram le conseil fédéral a ratifié ces projets et accordé la participation aux subsides de la Confédération sous les conditions suivantes : Pour les travaux qui ne sont que la continuation d'entreprises pour lesquelles la subvention fédérale a déjà été accordée, les conditions précédemment fixées sont maintenues. Pour les nouvelles entreprises il sera établi plusieurs catégories, conformément au décret fédéral de juillet 1872, art. 4: a) pour les travaux de défense contre les torrents dont les eaux se déversent dans les rivières principales, en sorte que tout le bassin du fleuve se trouve intéressé à ce que les matériaux qu'ils charrient soient retenus dans leur course, il est accordé 40 % des frais réels. b) Pour les constructions qui ne présentent pas un intérêt aussi général et qui sont par conséquent plutôt d'un intérêt local, 33½ % des frais. c) Pour l'endiguement des ruisseaux et des rivières, lorsque ce travail constitue une correction régulière, exécutée conformément aux plans, 30 % des frais. Indépendamment de la subvention fédérale, les travaux exécutés dans les localités qui ont droit au million réservé sur les secours pour les inondés, et qui n'en ont pas encore tiré leur part, reçoivent encore de ce fonds 20 % des frais réels. Lorsque ces